AVERTISSEMENTS AGRICOLES

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE DLP 30-4-66 500461

ÉDITION DE LA STATION DE RENNES (Tél. 40-00-74)
(CALVADOS, COTES-DU-NORD, FINISTÈRE, ILLE-ET-VILAINE, MANCHE, MAYENNE, MORBIHAN, ORNE)

Régisseur de recettes de la Protection des Végétaux, Route de Fougères - RENNES, (face à l'Hippodrome)
C. C. P. : RENNES 9.404-94

ABONNEMENT ANNUEL
15 F.

Supplément n° 2 au Bulletin n° 67

28 AVRIL 1966

/AVERTISSEMENTS/

POMMIER - POIRIER

TAVELURES - Dès réception du présent avis, effectuer un nouveau traitement.

POMME DE TERRE DE PRIMEUR

(En particulier Côtes-du-Nord, Ille-et-Vilaine, Manche)

MILDIOU-En raison de l'apparition de taches précoces et des conditions climatiques actuelles, très favorables à la maladie, effectuer un traitement sur les cultures dont les fanes dépassent 20 cm. et pour lesquelles la récolte ne doit pas intervenir avant 15 jours.

/INFORMATIONS/

POMMIER

OIDIUM - Continuer la lutte contre ce champignon qui devient très actif.

CAROTTE

MOUCHE - Des vols importants sont observés actuellement, notamment dans le département de la Manche. En conséquence, malgré les traitements du sol ou de la semence qui ont pu être exécutés (voir note du 30 Mars) effectuer une pulvérisation sur les cultures avec un produit à base de diazinon ou de diéthion.

PANAIS

MOUCHE DE LA CAROTTE - Ce légume fait fréquemment l'objet d'attaque de cet insecte (en particulier dans la Manche). Pour en prévenir les dégâts, effectuer les mêmes traitements que ceux indiqués pour la carotte (voir note du 30 Mars).

.../...

P.1136

Imprimerie de la Station de Rennes - Directeur-Gérant : L. BOUYX

LA SCUTIGERELLE

La scutigerelle est un petit animal de la classe des Myriapodes (mille pattes). De couleur blanc pur, l'adulte mesure environ 1 cm., possède onze paires de pattes et deux antennes assez développées. Elle vit dans le sol et n'est pas facile à observer, car elle n'aime pas la lumière. Dès que l'on remue la terre, elle se faufile rapidement à la recherche d'un abri.

La scutigerelle peut causer des dommages importants en s'attaquant aux organes souterrains de diverses plantes. La pomme de terre, le haricot, le maïs et la betterave sont particulièrement sensibles. Dans l'Ouest, au cours des années écoulées, des dégâts ont été observés en Mayenne et surtout dans le Finistère (régions de Rosporden, de Chateaulin, dans le Porzay et aux environs de Brest).

Sur pommes de terre, l'attaque peut débuter dès la plantation. Les germes et les radicelles étant "piqués", il s'ensuit un arrêt du développement de la plante. Dans les parcelles attaquées, la levée est irrégulière, des zones entières restent chétives, ce qui a parfois entraîné le déclassement de cultures de semence. Par la suite les pieds atteints peuvent reprendre une certaine vigueur, mais l'on note toujours une différence de hauteur des fanes et les tubercules issus de ces plants présentent des "piqûres" cicatrisées, en forme de petits cratères.

Sur haricots, les racines et le collet peuvent être complètement décortiqués par la scutigerelle, qui s'attaque à cette culture quel que soit le stade végétatif. Elle peut même provoquer un flétrissement brutal, juste avant récolte. Les dommages s'observent là aussi par foyers.

LUTTE - Lorsque la scutigerelle a été identifiée comme responsable de dégâts, deux solutions peuvent être envisagées:

1°) Faire suivre la culture attaquée par une autre plus résistante à ce myriapode : céréale d'automne.

2°) Localiser les zones atteintes, qui seront traitées chimiquement avant la mise en place de la culture suivante, si celle-ci y est sensible.

Des essais de traitement du sol, réalisés dans le Finistère par le Poste de Brest depuis déjà quelques années, ont mis en évidence l'efficacité du Parathion et du Diazinon employés en localisation, dans la raie de plantation ou la ligne de semis, à la dose de 3 kg de matière active à l'hectare.

A noter que l'Aldrine et l'Heptachlore, couramment utilisés contre le taupin, n'ont aucune action contre la scutigerelle.

Les Contrôleurs chargés des Avertissements Agricoles,

F. BARBOTIN et G. PAITIER.

L'Inspecteur de la Protection des Végétaux,

J. DELOUSTAL.